



Service Direction
Tél. : 04 77 43 97 85

Comité Syndical du SIEL

Séance du 16 DECEMBRE 2016

Projet de compte-rendu de la Réunion

SOMMAIRE

I.	ORDRE DU JOUR.....	3
1. -	Approbation du compte rendu du comite du 27 mai 2016.....	3
2. -	Synthèse des réunions de bureau des 27 mai, 8 juillet, 23 septembre et 14 novembre 2016	3
3. -	Rapport préparatoire sur les orientations générales des budgets 2017 du SIEL.....	8
4. -	Décision modificative 2016 n°1 : Budget Principal	9
5. -	Décision modificative 2016 n°1 : Budget Installations Energétiques.....	9
6. -	Décision modificative 2016 n°1 : Budget Très Haut Débit.....	9
7. -	Amortissement sur le Budget Annexe Très Haut Débit.....	10
8. -	Modification du tableau des effectifs.....	10
9. -	Avenant n°4 à la Convention de Délégation de Service Public pour l'exploitation d'un réseau de communications électroniques à très haut débit.....	10
10. -	Rapports de gestion SEM Soleil et SPL OSER.....	10
11. -	Remise des prix Certificat d'Economie d'Energie 2016.....	10
12. -	Présentation du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes	11
II.	QUESTIONS DIVERSES	12

Le 16 décembre 2016, à 17 h 00, s'est réuni, à MONTROND LES BAINS, Espace « Les Foréziennes », le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Energies du département de la Loire, sous la présidence de Monsieur Bernard Fournier, Président du SIEL.

M. Boris BESSEY, délégué de Saint-Vincent de Boisset est désigné secrétaire de séance.

M. Fournier salue la présence de M. Giraud, Maire de Montrond les Bains, qui remercie le SIEL d'avoir choisi sa commune pour organiser son Comité.

M. Fournier informe l'assemblée qu'une présentation du compteur GAZPAR est prévue en introduction de ce Comité Syndical. Il présente M. Christophe Leroy, Directeur Territorial pour la Direction Territoriale Pays de l'Ain, du Rhône et de la Loire, et Mme Béatrice Brassat, Déléguée Territoriale Loire, Direction Clients Territoires GRDF.

M. Fournier invite M. Leroy à rejoindre la tribune pour son exposé. Ce dernier, au travers d'un diaporama, rappelle les obligations réglementaires visant à l'installation du compteur communiquant GAZPAR et son déploiement sur le département. En effet, une attente sur la modernisation du relevé des compteurs gaz devenait un projet concerté au niveau national avec trois objectifs majeurs : améliorer la satisfaction des clients avec un relevé à distance automatique et quotidien, développer la Maîtrise de l'Energie par la mise à disposition de données de consommation plus fréquente, optimiser le réseau de distribution avec sa modernisation. M. Leroy précise que le compteur GAZPAR est une solution technique robuste et fiable et qu'il favorise la maîtrise de l'énergie des consommateurs. De plus, il permettra de disposer de données agrégées pour les gestionnaires d'immeubles et les collectivités. La généralisation de ce compteur s'étalera jusqu'en 2022 sur le territoire français. Il en sera de même pour le département de la Loire.

M. le Président remercie M. Leroy et ouvre le débat.

M. Chirat (St Martin la Plaine) demande s'il est possible d'installer l'antenne des concentrateurs à l'endroit où il existe déjà un opérateur de téléphonie. M. Leroy répond que cela peut être une possibilité mais que cette solution n'a pas été retenue car le signal du compteur est relativement faible et cela peut occasionner un déplacement du signal.

M. Aubert, (Usson en Forez), demande la signification des zones grisées. M. Leroy indique qu'il s'agit de communes qui ne sont pas desservies par le gaz et donc pas concernées par le compteur GAZPAR.

M. Giraudet (Graix) fait remarquer que la commune de Bourg-Argental est rattachée à l'Ardèche. M. Leroy précise que c'est le même cas pour les communes limitrophes au département de la Haute-Loire, mais, qu'au même titre que la Loire, elles seront équipées par le compteur communiquant Gazpar.

M. le Président remercie à nouveau les représentants de GRDF pour les éclaircissements et réponses apportés sur ce sujet.

I. ORDRE DU JOUR

1. - APPROBATION DU COMPTE RENDU DU COMITE DU 27 MAI 2016

Monsieur le Président soumet le compte-rendu de la précédente réunion du Comité Syndical à l'approbation des membres du Comité. Il rappelle que ce compte-rendu a été transmis à l'ensemble des délégués le 30 novembre 2016 et n'a fait l'objet d'aucune observation.

Le compte-rendu est approuvé l'unanimité.

2. - SYNTHÈSE DES RÉUNIONS DE BUREAU DES 27 MAI, 8 JUILLET, 23 SEPTEMBRE ET 14 NOVEMBRE 2016

A – TRAVAUX ET INTERVENTIONS : RESEAUX

a) Travaux programmés

(pour un montant total HT de 39.982.294 euros dont 26.191.610 euros à la charge du SIEL).

	Montant total HT €	Charge du SIEL €
Renforcement et extensions	3.227.685	2.313.942
Eclairage public	5.708.635	1.718.664
Esthétique	2.237.730	876.369
Sécurisation	1.185.651	1.048.843
Réseau Fibre Optique	27.253.993	19.875.993
Bornes de charge	21.602	10.801
Energie	346.998	346.998

• Proposition d'évolution de l'application du L332.15 sur l'ensemble du territoire (Bureau du 14/11/2016)

Assouplissement de la délibération du 18 mars 2011 en rendant les conditions d'application de l'article L332.15 non cumulatives et en informant les communes du positionnement du SIEL avant délivrance de l'autorisation d'urbanisme.

Voté à l'unanimité.

b) Actions en partenariat

• Avenant au contrat de concession – prolongation du protocole PCT (Bureau du 27/05/2016)

Nouvel avenant signé entre le SIEL et ERDF afin d'acter l'application du protocole pour l'année 2016.

Voté à l'unanimité.

• Constitution d'un groupement de commande pour les travaux d'aménagement du Bourg de Nervieux (Bureau du 27/05/2016)

Voté à l'unanimité.

• Eclairage Public – évolution du logiciel EP CENTER (Bureau du 27 mai 2016)

Le groupe de travail élu « éclairage public » a proposé de mutualiser EP Center et le logiciel Géo-Loire.

Voté à l'unanimité.

• Convention SIEL – ERDF relative à la cartographie à moyenne échelle des ouvrages de distribution publique d'électricité (Bureau du 27 mai 2016)

Cette convention fixe les modalités d'échanges de plans et de données cartographiques entre le SIEL et ERDF.

Voté à l'unanimité.

• Mesures compensatoires RTE dans le cadre du projet « 2LOIRES » (Bureau du 27 mai 2016)

La Société RTE projette de rénover la ligne axée entre St-Etienne et le Puy. Ce projet appelé « 2 Loire » traverse sur le Parc Naturel Régional. RTE s'est engagé auprès du PNR et des communes impactées à participer à la prise en charge financière de mise en souterrain de réseaux électriques moyenne et basse tension, ainsi que du réseau Orange (700k€ HT). Le SIEL assurera des travaux d'enfouissement sur 3 sites.

Voté à l'unanimité.

• Adhésion au groupement de commande pour le contrôle technique des ouvrages (Bureau du 8 juillet 2016)

L'arrêté du 14 janvier 2013 fixe les modalités du contrôle technique des ouvrages des réseaux publics d'électricité. Le SIEL et le SYDER, en tant qu'AODE, sont concernés par ce contrôle. Le SYDER propose de constituer un groupement de commandes dont il en serait le coordonnateur. M. Georges Rochette, membre du Bureau, est nommé représentant du SIEL à la CAO du coordonnateur.

Voté à l'unanimité.

• Groupement de commande pour travaux de dissimulation sur la commune de Neulise (Bureau du 23 septembre 2016)

Il a été convenu de lancer un groupement de commande entre la COPLER et le SIEL pour les travaux d'aménagement de la zone d'activités « Les Jacquins » à Neulise.

Voté à l'unanimité.

• Réseau Public de distribution publique d'électricité – convention pour appui commun SFR et COMPLETEL (Bureau du 14 novembre 2016)

Suite à une réorganisation du groupe NUMERICABLE-SFR, il y a lieu de prévoir la signature de deux conventions distinctes pour appuis communs entre le SIEL, ENEDIS et les sociétés SFR et Completel d'une part et la société NUMERICABLE d'autre part, cette dernière en négociation sera présentée ultérieurement.

Voté à l'unanimité.

c) Très Haut Débit

• Programme THD42 – Fonds de Concours (Bureau du 27 mai 2016)

Les Services de l'Etat ont demandé au Syndicat de prendre une nouvelle délibération après promulgation de la loi NOTRe.

Voté à l'unanimité.

• Propriété des réseaux de télécommunications – Conventions (Bureau du 8 juillet 2016)

Des conventions locales ont été signées depuis 2011 entre ORANGE et le SIEL pour la coordination des travaux d'électrification rurale. Le déploiement de la fibre optique conduit à redéfinir ces conventions.

Voté à l'unanimité.

• Cohérence des RIP – Avenant à la Convention CD42/SIEL (Bureau du 8 juillet 2016)

Un Comité de suivi a été institué pour suivre l'exécution de la Convention de mise en cohérence des réseaux LOTIM et THD42 intervenu en 2014 entre le Département et le SIEL. Lors de sa séance du 24 mars dernier, ce Comité a approuvé de se réunir deux fois par an et fixé par avenant les nouvelles modalités.

Voté à l'unanimité.

• Demande d'agrément Service Civique (Bureau du 8 juillet 2016)

Dans le cadre du THD42, le SIEL envisage de faire appel à plusieurs personnes en service civique dont les missions pourraient s'intégrer dans la thématique suivante : éducation pour tous, lutter contre la fracture numérique. Pour ce faire, une demande d'agrément doit être déposée auprès des services de la Préfecture.

Voté à l'unanimité.

• Appel d'offre – marché de maîtrise d'œuvre – direction travaux (Bureau du 23 septembre 2016)

Pour répondre au plan de charge lié au déploiement de la fibre optique, il est proposé de s'appuyer sur une maîtrise d'œuvre externe de direction de travaux en complément de celle réalisée en régie.

Voté à l'unanimité.

• **THD42 – Dissimulation et extension des réseaux téléphoniques** (Bureau du 14 novembre 2016)

Les groupes de travail THD/Télécom et Contributions proposent au Bureau Syndical de se positionner sur la suppression de l'aide de 25% aux communes pour les dissimulations et extension de réseaux téléphoniques dans les territoires situés dans la zone THD42 et dès lors que les travaux sont réalisés en fibre optique.

Voté à l'unanimité.

• **THD42 – Dissimulation et extension des infrastructures de communications électroniques** (Bureau du 14 novembre 2016)

Suite à la signature des Conventions avec Orange, des modalités techniques et financières spécifiques à chaque cas nécessitent une évolution du barème des contributions.

Voté à l'unanimité.

• **THD42 – Bâtiments non alimentés en électricité et desserte THD42** (Bureau du 14 novembre 2016)

Dans le cadre du déploiement du réseau THD42, porté par le SIEL, il est demandé aux membres du Bureau de se prononcer sur le fait de ne pas prendre en compte les bâtiments non alimentés en électricité, principalement dans les écarts.

Voté à l'unanimité.

B – SERVICE PUBLIC

• **Compétence optionnelle « infrastructure de recharge pour véhicules électriques » IRVE** (Bureau du 27 mai 2016)

Suite à la mise en place de la compétence optionnelle « Infrastructure de recharge pour véhicules électriques » les membres du Bureau se sont prononcés sur les orientations et notamment les conditions administratives, techniques et financières entre le SIEL et les collectivités, le coût de l'exploitation de cette compétence, le nom et le logo de ce futur service ainsi que les conditions générales d'utilisation entre le syndicat et l'usager.

Les membres du Bureau, à la majorité et une abstention :

Ont décidé :

- la prise en charge par le SIEL des coûts d'exploitation des infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE) durant la période du marché d'achat de fournitures soit jusqu'au 31 décembre 2018,

- la prise en charge du résultat des coûts d'exploitation à 50% par le SIEL et 50% par la Collectivité à partir du 1^{er} janvier 2019,

- la gratuité d'utilisation des bornes pour les usagers jusqu'au 31 décembre 2017,

- la création d'un service public de mobilité dénommé « MOBILLOIRE » à l'attention des futurs usagers incluant des services d'accès à la recharge,

Ont approuvé la notice technique qui fixe les conditions administratives techniques et financières de la compétence,

Ont autorisé les services du SIEL à étudier l'intégration éventuelle du service « MOBILLOIRE » au service mutualisé « Réseau eBORN » mis en place par les Syndicats d'énergies de l'Ardèche, la Drôme, l'Isère, la Savoie et les Alpes des Haute-Provence.

• **Compétence optionnelle « infrastructures de recharge pour véhicules électriques » IRVE – Hypothèse d'intégration au réseau EBORN** (Bureau du 8 juillet 2016))

Afin d'intégrer le réseau MOBILLOIRE au réseau eBORN mis en place par les Syndicats d'Energies de l'Ardèche, la Drôme, l'Isère, la Haute-Savoie et les Alpes de Haute Provence, une convention de partenariat entre le SIEL et GIREVE a été proposée pour une durée de trois ans. Un groupe de travail sera mis en place pour étudier l'exploitation commune des bornes de charge.

Voté à l'unanimité.

C – FONCTIONNEMENT DU SYNDICAT

a) Bureau

• **Renouvellement d'adhésion à la solution de dématérialisation des actes soumis au Contrôle de Légalité proposé par le Département de la Loire** (Bureau du 23 septembre 2016)

Voté à l'unanimité.

• **Autorisation d'ester en justice** (Bureau du 14 novembre 2016)

Un particulier a été victime d'une chute sur des travaux à Chazelles sur Lyon et met en cause le SIEL et ladite commune. Le Syndicat peut démontrer qu'il ne peut être tenu responsable. Les arguments seront exposés auprès du Tribunal Administratif de Lyon.

Voté à l'unanimité.

b) Personnel

• **Taux de promotion pour l'avancement de grade** (Bureau du 27 mai 2016)

Après avis favorable du CT du 14 avril 2016, le ratio d'avancement de grade est arrêté à 100% pour l'ensemble des grades.

Voté à l'unanimité.

• **Arbre de Noël 2016 du CGAS SIEL** (Bureau du 8 juillet 2016)

Les Membres du Bureau ont accepté la prise en charge de l'Arbre de Noël 2016 du CGAS SIEL.

Voté à l'unanimité.

• **Suppression d'un poste de technicien au Bureau d'Etudes** (Bureau du 23 septembre 2016)

Suite à l'évolution de l'organisation du service EECE et dans le cadre de la nouvelle répartition des missions, le poste de technicien réseau au bureau d'étude est supprimé à partir du 1^{er} octobre 2016. Le Comité Technique du 8 juillet 2016 a donné un avis favorable.

Voté à l'unanimité.

• **Affectation d'Agents contractuels dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire en application du 2° de l'article 3.3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984** (Bureau du 23 septembre 2016)

Voté à l'unanimité.

• **Modification de la part implication du régime indemnitaire des agents rémunérés sur le budget SIEL** (Bureau du 14 novembre 2016)

Compte tenu de la forte charge de travail de certains agents, il est proposé de faire évoluer le régime indemnitaire par une évolution de la part d'implication sur 2016 et une remise à jour des montants liés à chaque tranche de régime indemnitaire en 2017 en s'appuyant sur les nouvelles modalités à appliquées à partir de janvier 2017. Le Comité Technique du 12 octobre 2016 a émis un avis favorable.

Voté à l'unanimité.

• **Restaurant Municipal Ville de St-Etienne – Avenant à la Convention du 1^{er} juillet 2014** (Bureau du 14 novembre 2016)

La convention intervenue entre le SIEL et le Restaurant Municipal de la Ville de St-Etienne prévoit une renégociation tarifaire tous les 2 ans. La revalorisation du tarif d'entrée proposée s'élève à 1 €. Elle sera répartie par moitié entre le SIEL et l'agent. Le Comité Technique du 12 octobre 2016 a émis un avis favorable sur cette répartition.

Voté à l'unanimité.

c) Comptabilité – Finances

• **Régularisation de versement anticipé** (Bureau du 14 novembre)

La commune de Bonson a réalisé un remboursement anticipé de la part capital concernant 20 dossiers d'électrification en décembre 2013. Le SIEL n'ayant pas modifié son schéma de paiement a émis des titres de recette pour la part intérêts correspondant à la part fonctionnement de ces dossiers. Afin de régulariser cette situation, ces titres doivent être annulés du fait du remboursement anticipé du capital.

Voté à l'unanimité.

• **Revalorisation des modes contributif et participatif** (Bureau du 14 novembre)

En fonction des orientations du syndicat, une revalorisation est proposée.

Voté à l'unanimité.

d) Matériels et fournitures

• **Acquisition d'une orthophotographie haute résolution** (Bureau du 23 septembre 2016)

Le Centre Régional Auvergnat de l'Information Géographique (CRAIG) finalise un partenariat avec l'IGN sur le partage des données. Le CRAIG s'est ainsi rapproché du SIEL et des trois communautés d'agglomération et urbaine de la Loire pour co-produire une orthophotographie départementale haute résolution et demande un engagement de la part de ceux-ci pour octobre 2016 afin de réaliser la prise de vue en janvier 2017. Le coût des travaux sera pris en charge par le Syndicat avant d'être réparti, selon les modalités d'une convention, entre les différents partenaires.

Voté à l'unanimité.

e) Locaux

• **Vente du bâtiment cour arrière** (Bureau du 14 novembre 2016)

Le principe de cession du bâtiment et de la cour arrière du SIEL a été approuvé le 14 décembre 2015. Un compromis de vente reprenant les différents éléments et accords sera conclu entre le Groupe de Travail « locaux » et ATRIUM Promotion prochainement. Il convient de finaliser l'opération immobilière.

Voté à l'unanimité.

D – ENERGIES ENVIRONNEMENT DEVELOPPEMENT DURABLE

a) Chaufferies bois

• **Groupement d'achat bois énergie** (Bureau du 27 mai 2016)

Vingt communes sont intéressées par un groupement de commandes de combustible de bois-énergie dont le SIEL serait le coordonnateur. L'exécution du marché aurait lieu en septembre 2016. La durée du contrat est de 3 ans et les frais d'adhésion s'élèvent à 300€ maximum.

Voté à l'unanimité.

b) Audit énergétique

• **Réalisation d'un audit énergétique sur l'EHPAD de la commune de Marlhes** (Bureau du 23 septembre 2016)
L'EHPAD « Entre Champs et Forêts », sis sur la commune de Marlhes, a sollicité le SIEL pour réaliser un audit énergétique.

Voté à l'unanimité.

c) Actions en partenariat

• **Augmentation de capital de la SPL d'efficacité énergétique (SPL OSER)** (Bureau du 27 mai 2016)

Le SIEL, actionnaire fondateur de la SPL OSER depuis 2012, donne délégation au Conseil d'Administration de la SPL pour gérer une augmentation de 4M€ sur 26 mois.

Voté à l'unanimité.

E – SEM « SOLEIL »

• **Prise de participation de la SEM Soleil au projet ADVIVO** (Bureau du 27 mai 2016)

La SEM SOLEIL a souhaité prendre part au projet ADVIVO qui consiste à installer 260 centrales solaires sur les toitures du bailleur social ADVIVO à Vienne.

Voté à l'unanimité.

• **Cession actions SEM Soleil – Communauté de Communes des Montagnes du Haut-Forez** (14 novembre 2016)

Il est demandé aux membres du Bureau d'accepter la cession de 10 actions à la CDC des Montagnes du Haut-Forez.

Voté à l'unanimité.

G – NOTES D'INFORMATION

Plusieurs notes d'information de portée générale et ne nécessitant pas de délibération ont été présentées aux différents bureaux.

Bureau du 27 mai 2016

- Bilan ateliers thématiques
- Bilan service Energies
- Commissions Géographiques
- Redevance affermage THD42
- Bilan maintenance de l'éclairage public
- Raccordements individuels, application de l'article L332-15 du Code de l'Urbanisme
- SEM Soleil – entrée au capital

Bureau du 8 juillet 2016

- Financement des extensions de réseaux électriques
- Bilan activités du service EECE 1^{er} semestre
- Marque collective des Syndicats d'Energie

Bureau du 23 septembre 2016

- Redevance Provisoire d'Occupation du Domaine Public – Gaz
- Coordination pour la mise en place d'un Plan Corps de Rue Simplifiée (PCRS)
- Bilan du Service d'Application du Droit des Sols Mutualisé (SADSM)
- Projet du nouveau Cahier des Charges de concession « électricité »

Bureau du 14 novembre 2016

- Relevé des Orientations Budgétaires 2017
- Salon Eclairage Public et Intérieur à Montrond les Bains, en mars 2017
- Communication des comptes rendus d'activités des concessionnaires (CRAC) et des synthèses du Contrôle de Concession du SIEL pour l'année 2015
- Remplacement des panneaux de communication installations photovoltaïques

M. Dubouis (Pélussin) demande des précisions sur le ratio d'avancement de grade à 100%. M. Fournier précise que ce taux d'avancement à 100% permet de faciliter la promotion sociale des agents et de ne pas être confrontés à des problèmes de ratios. Le syndicat a donc opté pour un ratio à 100% pour ne pénaliser personne.

M. Brosse (St Didier sous Rochefort) souhaite connaître le tarif de l'orthophotoplan et sa résolution. Mme Makareinis indique que la résolution est à 25 cm et que son coût est de 50.000€ au niveau du département avec une participation financière de plusieurs EPCI, du CD 42 et d'EPURES.

M. Giraudet (Graix), fait remarquer le manque de concertation de la commune et de la DDT sur un enfouissement du réseau électrique en mesure compensatoire environnemental. Mme Makareinis note qu'il s'agit de travaux menés en parallèle des travaux de RTE pour l'implantation d'une ligne Très Haute Tension. Elle propose à M. Giraudet d'échanger en fin de réunion avec lui pour lui apporter toutes les informations qu'il souhaite.

M. Colombo (Marcoux) questionne sur l'achat groupé des granulés bois proposé par le SIEL et par des Communautés d'Agglomération. Mme Makareinis répond que le SIEL a consulté l'ensemble des collectivités, dont les EPCI, avant de lancer le groupement de commande. Effectivement, à ce jour, on peut constater que certaines collectivités préfèrent traiter directement leur achat bois. C'est la libre administration des collectivités. M. Fournier ajoute que c'est dommage car l'esprit de mutualisation est quelquefois mis à mal....

3. - RAPPORT PREPARATOIRE SUR LES ORIENTATIONS GENERALES DES BUDGETS 2017 DU SIEL

M. Fournier demande à M.Laget de commenter ce rapport. Il remercie M. Vérilhac pour son implication dans l'accompagnement du Syndicat.

M. Laget rappelle que depuis la loi NOTRe, le Rapport d'Orientation Budgétaire, dit ROB, se substitue au DOB et doit être présenté à l'assemblée délibérante. Il est ainsi exposé : les orientations budgétaires, la gestion des ressources humaines et les orientations pluriannuelles.

- **ORIENTATIONS BUDGETAIRES :**

Budget Principal – Recettes : baisse du FCTVA sur les travaux historiques, stabilité de la récupération de la TVA auprès d'ENEDIS, diminution des recettes provenant des communes, stabilité des contributions perçues, diminution de la RODP, lissage sur les prochains exercices du montant de la TCFE, forte baisse des recettes R1 et R2, suite à la remontée de compétence à St-Etienne Métropole, fin de la subvention du Conseil Départemental et du R1gaz.

Budget Principal – Dépenses : Diminution des investissements sur les travaux historiques, légère diminution des frais de fonctionnement suite au transfert des dépenses sur le budget annexe THD, sur les sources lumineuses : augmentation de la part maintenance et diminution de la consommation.

Budget Principal – Gestion de la dette : sur l'exercice 2016, le SIEL a procédé à la désensibilisation de l'emprunt DEXIA. Pour cela, il a été souscrit de nouveaux emprunts à taux fixe (un pour le rachat du capital restant dû et un au titre de l'indemnité de remboursement anticipé). Cela a permis de geler le risque sur la dette.

Budget Principal – Ratio de désendettement : Il fait apparaître le délai nécessaire pour le remboursement total de l'encours et la santé financière de la structure, soit 5 ans (entre 6/8ans : vert, entre 8/10 ans : orange, >10 ans : rouge).

Budget Annexe : groupement achat énergies : Il s'agit d'une offre d'électricité et de gaz aux adhérents, il a été ajouté des conditions d'adhésion financière avec une part fixe et variable en fonction des consommations, de manière que les frais du Syndicat soient pris en compte.

Budget Principal et Annexe – Gestion Energétique - recettes : Du fait des remontées de compétence vers Saint-Etienne Métropole, il y a diminution des recouvrements des loyers des chaufferies, de la perception des redevances des DSP, le manque à gagner peut s'estimer à 40.000€/an. Il est constaté une légère baisse de la vente d'électricité, une diminution des subventions liées à la baisse des travaux effectués et livrés ainsi que des versements de la MDE dépendante des demandes des communes, baisse également des travaux sur les chaufferies bois et sur l'installation des PV. Cependant, il est noté un développement des projets vente de chaleur à Usson en Forez, Roanne Arsenal et Roanne Mâtel ainsi qu'une augmentation des études SAGE.

Budget Principal et Annexe – Gestion Energétiques – gestion de la dette : Le ratio de désendettement est de 12.7 ans. Ce budget intègre le remboursement au Budget principal des frais de personnel portés par le SIEL.

Budget Annexe Très Haut Débit : M. Laget rappelle que ce budget a été créé le 1^{er} janvier 2016. Il fait état du bilan 2016 sur les dépenses et recettes ainsi que des travaux en cours.

- **GESTION DU PERSONNEL :**

L'évolution des missions dans le domaine des métiers historiques, ainsi que dans les secteurs des énergies et du numérique ont nécessité la création de nouveaux postes au sein du Syndicat. Les frais de personnel représentent un ratio de 20% des dépenses réelles de fonctionnement. M. Laget souligne que les frais de personnel sont pris en charge par le budget principal pour l'ensemble des budgets et que les différents budgets annexes les remboursent en fin d'année.

- **ORIENTATIONS PLURIANNUELLES :**

Budget Principal : Pour les métiers historiques (électrification, éclairage public et télécom), un plafond annuel d'investissement est prévu à hauteur de 20M d'euros. Le budget éclairage public sera en baisse en 2017 avec moins de sources à remplacer, mais évoluera en 2018/2019 car le remplacement des sources sera plus important. Dans le cadre de la transition énergétique, le SAGE compte 237 adhérents pour 2500 bâtiments suivis et 1.5M€ de travaux générés, l'année 2017 devrait voir le déploiement de 85 bornes de charges. Au niveau de PROSPER, l'ensemble des Syndicats de la Région Rhône-Alpes Auvergne ont accepté d'utiliser cet outil, l'ADEME et la Région pourraient exploiter cet outil à des fins de contrôle ou validation des programmes à énergie positive. Le SIEL serait un acteur relais.

Budget Installations Energétiques : lancement de projets d'éclairage intérieur, développement de l'option « bâtiments neufs et réhabilitations » et des Marchés Publics de Performances Energétiques.

Budget Groupement d'Achat : en 2017 sera lancée une consultation auprès des adhérents afin d'envisager le renouvellement de ce marché.

Budget Très Haut Débit : L'objectif des livraisons des prises doit passer de 3.000, en décembre 2016, pour arriver à 172.000 en décembre 2020. Le linéaire de réseau et desserte prévu sur 2017 est d'environ 2.000 kms. La Loire est considérée comme un territoire pilote, aussi une réflexion sera menée sur l'évolution des infrastructures liées aux usages et aux objets connectés.

M. Fournier remercie M. Laget pour sa présentation et ouvre le débat.

Mme Thivant (Sorbiers) interroge sur l'endettement global du Budget du SIEL, y compris les budgets annexes, son calcul et son ratio de désendettement. M. Laget rappelle qu'il y a obligation de présenter l'endettement Budget par Budget. Dans le cas de budget annexe, celui-ci doit être équilibré. S'il y a une dette, il y a une recette. C'est une dette qui n'a pas la même valeur que celle couverte par le Budget Principal. C'est une méthodologie de présentation. Il sera possible, lors du prochain Comité, de faire une présentation synthétique globale. Le ratio de désendettement est calculé de façon mécanique. En ce qui concerne l'analyse de la CAF de 2016, il faut rester prudent. Il y a un impact des mesures qui ont été prises sur la désensibilisation de l'emprunt DEXIA, cela peut modifier les données entre la CAF Brute et la CAF Nette. En ce qui concerne le Budget THD, il est en cours de construction, il n'y a pas de recette de fonctionnement, car elles sont liées aux redevances dues par le fermier.

M. Frachisse (Ecoche) questionne sur le montant de la négociation visant l'emprunt toxique. M. Laget rappelle que 2 choix se présentaient au SIEL : poursuite du recours (si celui-ci est en faveur du Syndicat pas de surcoût, si celui-ci est perdu pour le Syndicat, par rapport aux conditions de l'époque, cela représentait 6.4M€ de surcoût). Il est précisé que les collectivités qui ont poursuivi le recours, ont toutes perdu. Le SIEL a préféré le choix de la sagesse : stabiliser le risque, le limiter et le figer. Il était nécessaire de repartir avec une situation saine. Deux votes ont confirmé ce choix lors de précédents Comités.

M. Colombo (Marcoux) souhaite que soient rappelées les modalités d'adhésion au groupement d'achat d'électricité et manifeste son incompréhension du tableau indiquant le nombre de prises. M. Laget répond que pour le groupement d'achat, il convient de délibérer avant le lancement du groupement pour pouvoir intégrer la convention qui fige les membres dudit groupement. La commune pourra profiter de l'enquête prévue en début d'année et ainsi se positionner, si elle le souhaite, pour le groupement de commande qui débutera au 1^{er} janvier 2018. Sur le calendrier THD, il s'agit de l'objectif avec le fermier pour pouvoir percevoir les redevances de l'Etat, sachant que l'Etat sera très vigilant sur le respect du calendrier.

M. Giraudet (Graix), questionne sur le déploiement du THD : la vétusté des poteaux téléphoniques et ceux implantés sur le domaine privé. M. Laget répond que sur le domaine privé, il y a des conventions de passage et qu'elles sont respectées. Par contre, il peut exister des problèmes par rapport à certaines cultures. Effectivement, la pose de la fibre en aérien peut réduire la hauteur sous câble, ce qui peut générer des difficultés pour l'exploitant. En ce qui concerne la vétusté des supports aériens, au niveau d'ORANGE, le changement des appuis est bien souvent refusé malgré de mauvais état visuel. Pour les poteaux électriques, c'est le Syndicat qui les remplace dans le cadre de l'opération THD42.

M. Soutrenon (Bourg-Argental) interroge sur le transfert des compétences avec le nouveau schéma de coopération intercommunale et son incidence sur le ROB. M. Laget explique que tous les arbitrages n'ont pas été faits. Le transfert de la compétence distribution électrique par la Communauté Urbaine de St-Etienne Métropole se fait par une représentation / substitution. Le syndicat continue de faire les travaux non pas au nom des communes mais à celui de St-Etienne Métropole, des conventions ont été signées. Sur le gaz, le transfert de compétences doit se finaliser par la signature d'un avenant. Il pourrait y avoir remontée de certaines redevances au profit de la Communauté Urbaine de St-Etienne Métropole. Sur la partie énergétique, cela ne concerne que les réseaux de production d'énergie avec vente à des privés notamment par les DSP de St-Chamond et Andrézieux-Bouthéon. Sur le THD, il n'y a pas d'impact pour le Syndicat.

M. Savatier (CDC Pays d'Urfé) questionne sur l'implantation de poteaux bois et béton à proximité pour le déploiement de la fibre et sur une éventuelle privatisation du réseau RTE. M. Laget indique que le plus souvent, le poteau béton défectueux demande un remplacement et devant le délai d'intervention assez long, il a fallu installer un poteau bois pour pallier à cette défaillance et respecter le calendrier d'acheminement de la fibre optique. M. Fournier précise qu'effectivement, EDF a réalisé la cession de 49.9% de RTE à la Caisse des Dépôts.

M. Levigne (St Romain d'Urfé) souhaite des informations sur les fournisseurs d'accès internet et les compteurs Linky. M. Fournier indique que sur le compteur Linky il n'y a pas eu de vote au niveau du Comité, car cela est imposé aux Collectivités. Il rappelle l'intervention de M. Montoussé du Lyon lors du Comité du 27 mai 2016. M. Laget démontre l'intérêt des opérateurs pour offrir leurs services sur le réseau THD42. A ce jour, ce sont 2 opérateurs NORDNET et OZONE, d'autres devraient les rejoindre d'ici l'été 2017.

Le Comité, à la majorité et 8 abstentions, approuve ce rapport.

4. - DECISION MODIFICATIVE 2016 N°1 : BUDGET PRINCIPAL

M. Laget poursuit en indiquant que cette décision modificative ajuste certaines dépenses et recettes au vu des réalisations constatées depuis le début de l'exercice budgétaire.

Le Comité, à la majorité et 5 abstentions, adopte cette décision.

5. - DECISION MODIFICATIVE 2016 N°1 : BUDGET INSTALLATIONS ENERGETIQUES

M. Laget continue en précisant que cette DM, liée au budget Installations Energétiques, contient majoritairement les inscriptions liées à une régularisation des amortissements pour l'exercice 2016 et à la vente des chaufferies de la Valla en Gier et St-Christo en Jarez, à St-Etienne Métropole.

Les membres du Comité, adhérents à cette compétence, à la majorité et 6 abstentions, adoptent cette décision.

6. - DECISION MODIFICATIVE 2016 N°1 : BUDGET TRES HAUT DEBIT

M. Laget explique que cette DM concerne le virement de crédits nécessaires pour l'acquisition de logiciel SIG pour le Très Haut Débit.

Les membres du Comité, adhérents à cette compétence, à l'unanimité, approuvent cette décision.

7. - AMORTISSEMENT SUR LE BUDGET ANNEXE TRES HAUT DEBIT

M. Laget poursuit en indiquant que le Budget Annexe THD est soumis à la norme comptable M4 et de ce fait à l'amortissement des immobilisations et subventions liées. Il est ainsi pris en compte la notion de travaux d'envergure pour définir un amortissement sur 40 ans.

Les membres du Comité, adhérents à cette compétence, à l'unanimité, valident cet amortissement.

8. - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

M. le Président donne la parole à M. Vercherand qui explique qu'il convient de modifier le tableau des effectifs, à compter du 1^{er} janvier 20147, pour répondre aux différents décrets du 26 février 2016 et 12 octobre 2016 afin de tenir compte des recrutements à intervenir, permettre les différents avancements et promotions possibles en 2017.

M. Fournier remercie M. Vercherand pour le travail accompli. Ce dernier tient à féliciter les agents du SIEL pour leur disponibilité envers les communes.

Mme Thivant (Sorbiers) questionne sur la différence entre les effectifs pourvus et le prévisionnel. M. Vercherand rappelle qu'au tableau, pour un recrutement nous avons prévu 3 postes, un par grade du cadre d'emplois concerné, afin de pouvoir procéder à la nomination du candidat retenu et pour permettre les avancements et promotions à intervenir au cours de l'année 2017.

M. Dubouis (Pélussin) souligne la différence entre le chiffre « 76 » présenté lors du ROB, et celui de 135 du tableau. M. Laget précise que la masse salariale budgétée au ROB, est comptée sur 100 : 76 est le nombre d'agents titulaires en fonction, auquel il faut ajouter 20 contractuels.

M. Henriot (St Pierre de Bœuf), au vu du tableau des effectifs, s'inquiète du devenir des fonctions historiques du SIEL. M. Vercherand confirme que le SIEL s'attache à répondre aux demandes des collectivités pour les opérations historiques d'électrification et d'éclairage public. Par contre, il est évident que le programme THD42 génère une très forte activité des services. M. Laget confirme que la mise en place du THD42 implique des agents du SIEL afin de faire face à un pic. Le Syndicat ne peut se permettre de recruter aussi à t'il recours à des acteurs extérieurs, notamment avec de la main d'œuvre qui est confiée à des sociétés privées sur la période de déploiement de la fibre optique.

Le Comité, à la majorité et 2 abstentions, valide cette modification du tableau des effectifs.

9. - AVENANT N°4 A LA CONVENTION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION D'UN RESEAU DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES A TRES HAUT DEBIT

M. Laget, sur invitation de M. Fournier, précise que l'avenant n°4 a pour objet de réviser la convention afin de mettre en cohérence les dates de déploiement qui ont été décalées du fait d'une date d'activation au 1^{er} janvier 2016 (et non en 2015).

Les membres du Comité, adhérents à cette compétence, à l'unanimité, valident cet avenant.

10. - RAPPORTS DE GESTION SEM SOLEIL ET SPL OSER

M. Laget poursuit en indiquant que le SIEL est actionnaire de la SEM Soleil et de la SPL OSER et qu'il y a lieu de présenter les rapports de gestion de ces deux structures, joints au dossier de séance, à l'assemblée délibérante.

M. Simone (St Barthélémy Lestra) constate que la SEM Soleil investit à l'extérieur du département, comme cela est noté dans le rapport de la CRC. M. Laget explique que l'activité d'une Société d'Economie Mixte n'est pas limitée à un périmètre départemental. La réputation de la SEM Soleil va au-delà de notre territoire et il est difficile de refuser les sollicitations pour des projets d'énergies renouvelables qui permettent de produire de l'électricité verte.

M. Giraudet (Graix) questionne sur les critères d'intervention de la SEM Soleil sur les panneaux photovoltaïques.

M. Laget répond que la SEM Soleil intervient seulement sur les projets privés et qu'il n'y a pas de critère particulier si ce n'est un taux de rentabilité de l'investissement réalisé.

Mme Bochard (St Cyr de Valorges) demande s'il peut y avoir une intervention de la SEM Soleil sur des panneaux photovoltaïques défectueux installés sur des bâtiments privés. M. Laget indique qu'il convient de connaître le contexte.

Pour la SEM Soleil, le Comité, à la majorité, 2 voix contre et 2 abstentions (M. Laget ne prenant pas part au vote), prend acte de ce rapport.

Pour la SPL OSER, le Comité, à l'unanimité, prend acte de ce rapport de gestion.

11. - REMISE DES PRIX CERTIFICAT D'ECONOMIE D'ENERGIE 2016

M. Fournier annonce les résultats concernant les Collectivités de moins de 2000 habitants :

- 1^{er} prix : St-Just la Pendue, 2.043.493 kWh cumac économisés

- 2^{ème} prix : Virigneux, 1.869.372 kWh cumac économisés

- 3^{ème} prix : Colombier, 1.804.745 kWh cumac économisés.

Pour les Collectivités de plus de 2000 habitants :

- 1^{er} prix : CDC Charlieu Belmont, 4.608.583 kWh cumac économisés

- 2^{ème} prix : St-Genest Lerpt : 2.203.200 kWh cumac économisés

- 3^{ème} prix : Bourg-Argental : 1.939.832 kWh cumac économisés.

12. - PRESENTATION DU RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES

M. Fournier rappelle que ce rapport devait impérativement rester confidentiel jusqu'à ce Comité. Ce n'est qu'après le Comité qu'il devient public. Ceci avait été indiqué à plusieurs reprises par la Présidente de la Chambre Régionale des Comptes. Ce rapport sera présenté également par M. Laget, M. Vercherand et M. Rossetti, Vice-Présidents du SIEL.

M. le Président rend compte de la synthèse du rapport d'observations définitives. Il précise aux membres du Comité que cette période de contrôle sur plus d'une année, a demandé un investissement important des services du Syndicat notamment pour réunir les documents et apporter les réponses demandées. Il fait part des recommandations de la CRC : 1) amender les statuts afin de clarifier la gestion des compétences transférées, 2) renforcer la dimension pluriannuelle de la gestion financière et budgétaire, 3) renforcer le contrôle interne en vue de fiabiliser les comptes annuels et améliorer la connaissance des coûts, 4) réserver l'usage des fonds de concours aux seuls cas prévus par la loi. Ainsi, ce sont 67 points qui ont été abordés par la Chambre Régionale des Comptes : 36 n'ont pas besoin d'actions correctives, 22 ont été corrigés lors des Comités entre 2013 et 2016 et il en reste 9 à corriger.

M. Fournier met en avant le souci permanent de solidarité et de mutualisation du Syndicat pour une bonne péréquation, et rappelle la volonté du SIEL pour le développement du territoire et ses actions en lien avec les politiques nationales et l'impact économique de celles-ci.

Il expose les différents points relevés par la CRC, en particulier ceux qu'il faudra retravailler en 2017.

Ainsi, sur le transfert des compétences (point 2.1.4.2 du rapport), l'observation porte sur les statuts qui prévoient que « la durée minimale d'adhésion pour chaque compétence optionnelle est de six ans » : confusion et non conforme à l'esprit du législateur. Il a été répondu que la durée de 6 ans est conforme au CGCT (art. L5212-16), qu'elle a été introduite suite au rapport de la CRC précédent, que cela a été validé par la Préfecture.

Sur l'organisation et le fonctionnement (point 2.2.1 du rapport), l'observation porte sur l'organisation du Comité avec un nombre important de délégués. Le nombre a été librement déterminé par les statuts afin que chaque collectivité adhérente soit représentée et qu'elle puisse être actrice dans les décisions et les objectifs du Syndicat. C'est une question de démocratie.

Sur la qualité de l'information financière et budgétaire (point 2.3.1). La CRC note qu'il apparaît au surplus que les fonds de concours sont globalement supérieurs au laisser à charge supporté par le SIEL. Le Syndicat a rappelé que les fonds de concours sont équilibrés sur l'ensemble des opérations et non par opération. Le principe de péréquation globale de l'intervention du Syndicat est validé par les services de la Préfecture. Le déficit n'est pas reporté sur la commune en cas d'imprévus.

Sur la qualité de l'information financière et la qualité de l'information budgétaire (point 3.1.1). La CRC souligne que seul le projet de déploiement du THD fait l'objet d'une présentation pluriannuelle. Le SIEL a mis en exergue que la présentation pluriannuelle sur les compétences historiques dépend des décisions des adhérents. Le Syndicat s'engage à présenter un budget pluriannuel sur la base d'estimations dès 2018. Ce point a d'ailleurs fait l'objet d'une présentation dans le cadre du ROB 2017.

Sur ce même chapitre (point 3.3.1), la CRC remarque que les situations patrimoniales arrêtées au 31 décembre 2014 produite par l'ordonnateur et le comptable n'ont pas permis de disposer des éléments d'information attendus d'un inventaire et d'un état d'actif. Le Syndicat souligne que ce problème est lié à la non transmission des documents par ENEDIS. Cette problématique est soulevée au niveau national et met aujourd'hui le SIEL en difficulté par rapport aux remarques de la CRC. En effet, la loi sur la Transition Energétique impose au délégataire de transmettre l'état actif. Cependant, il a été décidé que le Syndicat reconstruit un actif en lien avec le Trésor Public sur la base d'éléments connus dès 2017.

M. Fournier cède la parole à M. Laget pour le point 3.4 de ce même chapitre. La CRC note que l'organigramme du SIEL n'identifie pas de poste dédié au contrôle financier interne, ni de personne référencée censée garantir le respect des procédures internes, conditions structurantes d'une démarche de fiabilisation des comptes. M. Laget répond qu'il y a eu une création d'un poste en comptabilité analytique dès 2011 pour mettre en place des tableaux de suivi. Le poste de Contrôleur de Gestion s'intègre dans cette évolution d'ici 2018.

M. Laget poursuit sur la situation financière (point 4.1.3) en indiquant que la CRC souligne que 8 communes de plus de 2000 habitants font l'objet d'une perception de la TCFE par le SIEL. La réponse est que la TCFE est perçue par le Syndicat pour les communes pour lesquelles il percevait cette taxe au 31 décembre 2010, il s'agit du mécanisme dit de « cristallisation » en référence à l'article L5212.24 du CGCT, et le SIEL ne fait qu'appliquer la légalité.

M. le Président invite M. Vercherand à présenter la question portant sur la gestion des ressources humaines (point 5.2.2.1). La CRC note la méconnaissance des règles statutaires sur les emplois permanents tenus par des contractuels. M. Vercherand indique qu'il a été répondu que les recrutements de contractuels ont été faits pour des postes spécifiques qui ne sont pas à ce jour présents dans la fonction publique.

M. Laget poursuit sur les acquisitions foncières (point 6.4.1) par la remarque de la CRC soulignant que l'emprise foncière finalement acquise pour les nouveaux locaux du Syndicat est trois fois supérieure à celle initialement envisagée. Il est démontré l'évolution entre le projet initial de 2011 et la réalisation 3 ans plus tard (modification du PLU avec perte d'un niveau sur le projet, lancement de THD42 avec mobilisation de moyens).

M. Laget continue sur la construction du nouveau siège (point 6.4.3) interrogeant sur l'accroissement des dépenses d'investissement qui a majoré de 3,3 M€ le laissé à charge du SIEL financé par emprunt. Afin de

compenser la perte d'un étage, le SIEL a acquis le bâtiment contigu générant une recette locative non précisée dans le bilan financier de la CRC, soit 788 k€ sur 20 ans.

M. Fournier cède la parole à M. Rossetti pour présenter le sujet sur les installations photovoltaïques (point 7.1.1.2). La CRC remarque qu'il s'agit d'hypothèses de calculs des bilans financiers sur 20 ans des opérations PV. Il est répondu que la prise de risque est supportée en totalité par le SIEL sur ces 20 ans. Les hypothèses sont transparentes et communiquées sur demande. Les paramètres réels sont ajustés au bout de deux ans de fonctionnement. Les adhérents ont également la possibilité de porter en direct la maîtrise d'ouvrage des installations ou de passer par des opérateurs privés.

Sur le point 7.1.2.4.2, la CRC note l'insuffisance des financements mobilisés pour les besoins des activités à caractère industriel et commercial (budget annexe installations énergétiques). En effet, l'analyse montre bien un budget tendu avec ratio de désendettement élevé de 12.6 années. Les projets liés au budget Installations Énergétiques ont eu un impact sur les équilibres financiers du budget annexe. Le recours à l'emprunt a été limité durant une période pour sauvegarder la capacité à rembourser ces emprunts. Peu d'emprunt avait été mobilisé sur ce budget au cours d'une certaine période afin de garantir un endettement correct. Le Syndicat s'interroge sur la faisabilité des opérations si tel n'avait pas été le cas. La mobilisation d'emprunt aurait pu avoir un impact sur le montant des remboursements des communes et donc de leur volonté de se lancer dans de tels projets d'investissement.

M. Laget présente ensuite la remarque sur le choix du scénario tout optique (point 7.2.1.2), la CRC critique le choix de déploiement d'un réseau de communications électroniques à très haut débit purement FFTH. Le SIEL répond qu'il s'agit d'une décision du SDTAN de mai 2011, que la mission Très Haut Débit, la Région Rhône-Alpes et l'ARCEP privilégient à terme le FFTH. Il faut ajouter également que les discussions entre l'Etat et l'Europe sur la légalité du régime d'aide national, pour la montée en débit, préconisée par la Société ORANGE, confirment le choix de la Loire.

M. Laget poursuit sur les fonds de concours des établissements publics de coopération intercommunale et la situation financière affectée des EPCI (point 7.2.2.3.2) La CRC note que le SIEL a anticipé l'évolution législative issue de la loi NOTRe sur l'imputation en section d'investissement des fonds de concours. En effet, le SIEL a alerté les services de l'Etat dès 2013 sans avoir de retour positif. Des rencontres avec la Préfecture ont eu lieu et des courriers aux Ministres ont été adressés. Cependant, en avril 2015, la situation a été réglée avec un courrier de M. le Préfet appuyé par une doctrine de la Direction Générale des Finances Publiques en mars 2015. La CRC fait remarquer également que l'effort d'investissement à supporter mobilisera pendant plusieurs années une part importante de la capacité d'autofinancement de certaines EPCI. Le SIEL a retravaillé le tableau comparatif édité par la CRC pour redéfinir un ratio plus adapté. Celui-ci remet en cause l'analyse de la CRC qui s'appuie sur un ratio montant de la participation/CAF nette après remboursement des emprunts. En appliquant un ratio montant de la participation/CAF brute, la part d'investissement se situe entre 0 et 30%.

La parole est donnée à la salle, M. Fournier, constatant qu'il n'y a pas de questions, demande au Comité de prendre acte de ce rapport de la CRC. Il ajoute qu'un rapport relatif aux actions entreprises suite aux observations de la Chambre sera transmis avant le 15 décembre 2017, il sera ensuite présenté au Comité Syndical.

Le Comité, à la majorité et 4 abstentions, prend acte de ce rapport.

II. QUESTIONS DIVERSES

M. Fournier souligne que certains délégués souhaiteraient que les dossiers de séance soient adressés sous forme dématérialisée. Il est proposé de faire un sondage auprès des élus.

M. le Président présente un film sur la mise en lumière de la Mairie de Roanne, travail en collaboration avec le SIEL, en particulier l'équipe de Patrick Mounier, le SDIS et la ville de Roanne.

M. Fournier rappelle que le prochain Comité se tiendra le 27 janvier 2017 à 17 h 00, à FEURS.

La séance est levée à dix-neuf heures trente.